

COMITÉ VÉLO : LA PAROLE AUX USAGERS

Le Comité vélo - une instance réunissant des habitants, associations et élus municipaux – est régulièrement consulté par la ville sur les usages envisagés ou à prévoir. Sa composition sera prochainement dévoilée. Extrait du dossier réalisé par Christophe Dutheil, Guillaume Gaffré et publié dans Canal n°309, septembre 2022.

Publié le 01 septembre 2022

LE COMITÉ VÉLO

Le comité vélo est une instance créée en 2019 dans le cadre du Plan vélo pluriannuel de Pantin. Elle vise à faciliter les échanges entre habitants, associations, élus et techniciens sur les pratiques et les aménagements cyclables. « *Il y a vraiment une bonne écoute et un dialogue franc, y compris sur les sujets qui divisent, comme le stationnement sauvage* », estime Mélina Gaffré, co-référente de l'association Pantin en selle qui participe régulièrement à ce comité. « *Nous cherchons des compromis et arrivons à avancer, reprend-elle. Récemment, nous avons été consultés au sujet des frictions entre cyclistes et piétons sur la passerelle de l'hôtel de ville. Il a donc été proposé de créer un marquage au sol pour séparer les flux. Depuis, la situation s'est sensiblement améliorée.* » Une étude de faisabilité sur la construction, à plus long terme, d'une autre passerelle a par ailleurs été lancée. « *Nous expérimentons et effectuons des changements par touches successives, en fonction des réalités techniques et financières qui s'imposent à nous* », détaille Pierrick Amella, conseiller municipal délégué aux Mobilités douces et animateur du comité.

DOUBLES SENS CYCLABLES SÉCURISÉS

Parmi les réalisations récentes les plus notables, on peut citer la mise en place progressive du « double sens cyclable », suite à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h dans la quasi-intégralité de la ville. Ce dispositif se généralise en effet dans les rues à sens unique pour lesquelles « *un marquage spécifique est prévu tout au long de la chaussée* », souligne l'élu. Les premiers tests effectués rue Denis-Papin, suite aux remarques formulées par le Comité vélo, ont montré que les voitures ne roulaient plus au milieu de la route lorsque ce type de marquage au sol existe ».

Les membres du comité sont également amenés à porter un regard citoyen « d'expert d'usage » sur les projets d'aménagement. C'est ainsi qu'ils ont pu se prononcer sur la piétonnisation aux abords des écoles ou encore la réalisation d'une rampe à vélo sur mesure rue du Bel-Air. Un autre travail, visant à améliorer la piste cyclable de l'avenue Édouard-Vaillant, est actuellement mené.

Vous avez envie de devenir membre de cette instance ? Alors sachez que la ville recherche de nouveaux candidats, parmi lesquels 20 habitants issus de tous les quartiers et huit membres d'associations ou d'entreprises locales tournées vers les pratiques du vélo. Les détails pour postuler seront précisés dans le numéro d'octobre de *Canal*.

LA VILLE SOUTIENT L'ACHAT DE VÉLOS

La ville accorde une subvention forfaitaire (à hauteur de 100 euros par personne) pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion (vélo de ville, VTC, VTT, pliable, cargo...) et éventuellement d'accessoires associés (antivol, éclairage, casque...). Tous les plus de 15 ans, domiciliés à Pantin, sont éligibles. <https://www.pantin.fr/la-ville/aller-plus-loin/comite-velo-la-parole-aux-usagers-4618>

éligibles. L'aide peut être demandée, au plus tard six mois après l'achat, en ligne et au centre administratif. Dans les deux cas, vous devrez fournir un justificatif de domicile, une photocopie de votre carte d'identité et une facture (ou une preuve d'achat) datant de moins de six mois.

> [Faire une demande de subvention pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion](#)



Retrouvez les autres articles du dossier "Ça bouge du côté des mobilités", réalisé par Christophe Dutheil, Guillaume Gesret, Pascale Decressac, publié dans Canal n°309, septembre 2022 :

- > Pantin, une ville en mouvement
- > RER E : un train d'avance
- > Les berges du canal sans voiture, c'est le pied !
- > Plus de possibilités de stationner et circuler vert

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX

01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.